



Assemblée générale

Distr. générale
13 juillet 2000
Français
Original: anglais/russe

Cinquante-cinquième session

Point 74 v) de l'ordre du jour provisoire*

Désarmement général et complet :

convocation de la quatrième session extraordinaire
de l'Assemblée générale consacrée au désarmement

Désarmement général et complet : convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement

Rapport du Secrétaire général**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Réponses reçues des gouvernements	2
A. Inde	2
B. Fédération de Russie	3

* A/55/150.

** Le rapport contient les réponses des États Membres et ne peut être établi qu'une fois celles-ci reçues.

I. Introduction

1. Le 1er décembre 1999, l'Assemblée générale a adopté la résolution 54/54 U, intitulée « Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement », dont le paragraphe 2 est libellé comme suit :

« *Prie* le Secrétaire général de solliciter les vues des États Membres de l'Organisation des Nations Unies sur les objectifs, l'ordre du jour et le calendrier de la session extraordinaire et de lui rendre compte à sa cinquante-cinquième session ».

2. Conformément à cette demande, le Secrétaire général a adressé aux États Membres, le 14 mars 2000, une note verbale les invitant à fournir des informations sur cette question. Les réponses reçues sont reproduites à la section II ci-après. Toutes les autres réponses reçues ultérieurement seront publiées comme additif au présent rapport.

II. Réponses reçues des gouvernements

A. Inde

[Original : anglais]
[11 mai 2000]

3. L'Inde continue d'attacher une grande importance à la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, dont l'objectif consiste à examiner, évaluer et réaffirmer les principes et priorités inscrits dans le Document final adopté par consensus lors de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. L'Inde a la conviction que cette quatrième session extraordinaire, pour être crédible, doit se concentrer essentiellement sur la question prioritaire du désarmement nucléaire et présenter un programme constructif orienté vers l'avenir qui s'appuie sur les réalisations du passé. Il faudrait pour cela réaffirmer les principes et priorités adoptés par consensus dans le Document final de la première session extraordinaire afin de préserver ce qui a été réalisé, évaluer la situation telle qu'elle se présente en ce début de nouveau millénaire, et définir un programme d'action pour mener à bien à l'avenir tout ce qui n'est pas achevé.

4. L'Inde regrette donc que les débats de la session de fond de 1999 de la Commission du désarmement n'aient pas abouti à un consensus sur les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire.

5. S'agissant du calendrier de cette quatrième session extraordinaire, l'Inde estime qu'en application de la résolution 54/54 U, il serait bon et judicieux de ne convoquer la session qu'après la réalisation d'un consensus sur son ordre du jour et ses objectifs.

6. C'est l'Inde qui, à la réunion ministérielle du Mouvement des pays non alignés, tenue au Caire en 1994, a pris l'initiative de demander la tenue de la quatrième session extraordinaire. Depuis lors, elle n'a cessé, dans les résolutions du Mouvement, de se prononcer en faveur de la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Les ministres des affaires étrangères des pays non alignés ont rappelé, lors de la réunion tenue à Cartha-

gène (Colombie) en avril 2000, la décision prise par les chefs d'État ou de gouvernement au Sommet de Durban (Afrique du Sud) en 1998, et exprimé leur appui à la convocation de la quatrième session extraordinaire afin « de revoir et évaluer la mise en oeuvre des décisions prises à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tout en réaffirmant les principes et les priorités qui y avaient été définis ». L'Inde appuie sans réserve la proposition du Mouvement des pays non alignés et s'emploiera de façon constructive à la faire aboutir.

B. Fédération de Russie

[Original : russe]

[17 mai 2000]

7. La Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, en réponse à la question posée le 14 mars 2000 par le Département des affaires de désarmement, concernant la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, a l'honneur de déclarer ce qui suit.

8. De l'avis de la Fédération de Russie, les travaux de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pourraient être axés sur une analyse des problèmes de désarmement dans la conjoncture actuelle.

9. La Fédération de Russie est convaincue que cette session devra déboucher sur l'adoption de décisions importantes à longue portée, appelées à orienter le désarmement en ce début de millénaire. Or cela ne sera possible que si la session extraordinaire est préparée avec soin et se déroule dans un climat de sérénité et de pragmatisme, interdisant toute polémique stérile et toute démarche qui ne serait pas constructive et réaliste, sans quoi cet important événement politique risque de ne pas être plus fructueux que les deux précédentes sessions extraordinaires consacrées au désarmement. La Fédération de Russie est prête à oeuvrer avec d'autres à la création des conditions voulues pour la tenue de la quatrième session extraordinaire.